

Suppression de la participation financière aux frais de restauration dans le cadre des stages obligatoires

*Vu le Code de l'éducation,
Vu le décret n°2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n° 2021-025 du 11 mars 2021 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 9 juillet 2021, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la suppression de la participation financière (neuf euros par jour) des étudiants et des élèves aux frais de restauration (petit déjeuner, déjeuner, dîner) des étudiants et des élèves dans le cadre de stages de terrain obligatoires et collectifs entièrement organisés par l'ENS de Lyon figurant dans un cursus.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 23

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Article 2.

La présente délibération abroge la délibération n° III.5 relative à la participation financière des étudiants aux frais de restauration dans le cadre des stages obligatoires du 15 décembre 2014.

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Date de transmission au contrôle de légalité : 13/07/2021

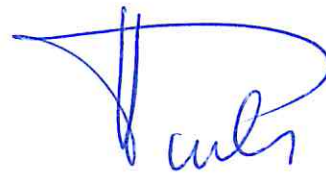
Date de publication sur le site internet de l'Ecole : 13/07/2021



Fait à Lyon, le 9 juillet 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Pinton', is positioned below the printed name. The signature is stylized with a large, sweeping initial 'J' and a cursive 'Pinton'.